



Gentilhomme à la mode de 1693, jeune homme de la bourgeoisie en 1710,
d'après des gravures du temps.

C'est au XII^e siècle qu'apparaît la bourgeoisie. À l'origine le terme de bourgeois désigne l'habitant du bourg. Cependant les villes vont commencer peu à peu à se doter d'une certaine autonomie, notamment juridique, qui se caractérise par l'attribution de privilèges pour les bourgeois comme, par exemple, les exonérations fiscales.

Ce terme est dérivé de « bourgeois » (l'habitant du bourg) et attesté dès 1538 avec le sens d'« ensemble des habitants du bourg ». Il était apparu auparavant en 1240 sous la forme « bourgeoisie », correspondant au latin *burgensia*, au sens juridique de qualité d'habitant des cités, sens qui est resté vivant en Suisse (Robert,

Dictionnaire historique de la langue française

). Quant à l'italien

borghesia

, de même que

borghese

, il a été emprunté au français « bourgeoisie ». (Zangarelli,

Dictionnaire de la langue italienne

, Zanichelli ed.).

Pour être reçu bourgeois, les conditions étaient variables d'une ville à l'autre, mais il y a cependant un corps de règles communes. On ne peut être bourgeois que d'une seule ville.

Le bourgeois est avant tout un homme libre, c'est-à-dire que ce n'est pas un serf. Il devait être en mesure de le prouver. Un serf pouvait accéder à la bourgeoisie à condition de devenir lui aussi un homme libre. Cependant si un bourgeois devenait serf il perdait la jouissance de sa qualité de bourgeois. Ensuite le bourgeois ne devait pas avoir de dettes, il devait être de bonne moralité et de naissance légitime. Un seuil de richesse pouvait être exigé, ainsi que la possession d'une habitation, voire de terres, ceci dépendant en partie de la région où l'on devenait bourgeois. La condition fondamentale était la résidence au sein de la ville. Le prétendant à la bourgeoisie devait y résider un certain temps pour pouvoir accéder à la bourgeoisie. En outre, on pouvait exiger du bourgeois qu'il soit de religion catholique. Un droit de bourgeoisie pouvait être exigé.

Il existe différents types de bourgeois :

-

bourgeois forain : résidant en dehors de la ville

-

bourgeois par achat : nouveau bourgeois ayant acquitté ses droits. Il n'est pas né fils de bourgeois, mais peut-être fils de bourgeois, et dans ce cas seulement, quand le père a acheté le droit après la naissance du fils.

-

bourgeois par relief : né fils de bourgeois, il relève de la bourgeoisie de son père en principe dans l'année du mariage. Le relief n'est pas forcément un droit automatique mais son application s'effectue suivant certaines règles. Le non-respect du relief, après le mariage, conduit le bourgeois à payer une amende.

Définitions de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (1758)

BOURGEOIS :

CITOYEN, HABITANT (Gramm.) termes relatifs à la résidence que l'on fait dans un lieu. Le bourgeois e

...

Titre de :

- [Matheus LIWAGES](#) , bourgeois de Lille vers 1280
- [Pierre de RIBEAUCOURT](#) , bourgeois d'Abbeville vers 1300

- [Jehan LEWAGE](#) , bourgeois de Lille vers 1325
- [Pierchon LEWAGE](#) , bourgeois de Lille vers 1350
- [Pierre MARTIN](#) , bourgeois d'Orléans en 1360 et 1387

- [Mahieu LEWAGE](#) , bourgeois de Lille vers 1380
- [Jean MARTIN 'Aisné dit Lochin](#) , bourgeois d'Orléans vers 1380

- [Guillaume dit Guillemain CHARTIER](#) , bourgeois d'Orléans vers 1380
- [Willame LEWAGE](#) , bourgeois de Lille vers 1420
- [Willame LEWAGE](#) , bourgeois de Lille vers 1440

- [Michel CHARTIER](#) , bourgeois d'Orléans vers 1450
- [Willame LEWAGE](#) , bourgeois de Lille vers 1480

- [Nicolas FORGET](#) , bourgeois de Montzéville vers 1670
- [Christophe MELINETTE](#) , bourgeois d'Avocourt vers 1688

- [Sébastien HAZEBROUCK](#) , bourgeois de Comines [par achat](#) du 15/05/1722
- [Jean-Baptiste HAZEBROUCK](#) , bourgeois de Comines [par relief](#) (28/02/1744)

Sources :

- [Wikipedia](#)
- [L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert](#)